

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} décembre 2017 - 20 heures 30

13 présents - 2 absents

PLU

Suite à la dernière réunion avec les PPA (personnes publiques associées) le cabinet Herz a modifié le PLU suivant leurs remarques.

La DDT et le service ADS de la COR doivent donner leur avis.

Dès que tout sera ok le dossier passera en Conseil pour validation du PLU.

Dénomination des rues : compléments

Le Conseil crée des nouvelles adresses dans les lieux-dits suivants :

Le Jovin :	Chemin des chevreuils,
Les Noirs :	Chemin des coquelicots,
Vilette :	Chemin des mousserons,
Goutte Romaine :	Chemin des liserons,
La Lièvre :	Chemin des bleuets
La Plaine :	Chemin des pics verts
	La Plaine est
	La Plaine ouest
Le Cherpin :	Le Cherpin haut
	Le Cherpin bas
Vermorel :	Chemin des pâturages.

Accueil de loisirs

Signature d'une convention de portage des aides de la CAF du Rhône avec la commune de Cublize.

Cublize touche les subventions de la CAF et reverse aux communes membres au prorata des aides versées par la commune à l'accueil de loisirs.

Convention partenariat avec le département

Convention signée le 13 novembre dernier.

La somme de 40.000 € a été attribuée à la commune pour le développement local, l'accessibilité et le sport.

Dossier déposé pour une dépense de 151.871 € HT : Espace de glisse urbaine : 33.227 € - Aménagement de l'épicerie : 27.808 € - Agence Postale Communale : 12.189 € - Accessibilité ERP : 9.417 € - Accessibilité centre bourg : 69.230 €.

Les travaux devront être entièrement réalisés avant le 31/12/2019 sans possibilité de prorogation.

Le règlement de la subvention interviendra dès la signature de la convention par les deux parties.

Travaux épicerie

Devis acceptés pour 23.295,40 Euros HT soit 27.954,48 Euros TTC

Entreprise OUISE et DUDU de Thizy les bourgs - LARUE de Saint Victor sur Rhins et PLASSE de Cours.

Espace de Glisse

Devis acceptés pour 34.710 Euros HT soit 41.642 Euros TTC

Entreprise DENIS de Saint-Vincent-de-Reins et URBAN PARK de Tarare

Travaux

Cimetière

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale de nouvelles inscriptions sont à faire sur le monument aux morts : 5 noms sur 14/18 et 2 sur 39/45.

Les stèles installées au cimetière ne peuvent pas recevoir toutes ces nouvelles inscriptions.

Le Conseil accepte les travaux de fourniture et pose d'une nouvelle stèle au cimetière communal

Il accepte le devis des Ets Catto pour un montant de 1.600 Euros.

Un dossier de demande de subvention est déposé auprès du ministère de la défense pour la réalisation de ces travaux.

Toitures suite orage de grêle

Suite aux conditions climatiques de cette fin d'année le délai d'exécution des travaux est prolongé de 6 mois soit jusqu'au 31 mai 2018.

Amendes de police

Le conseil départemental a arrêté la liste des bénéficiaires des amendes de police. Une somme de 1.900 € a été attribuée à la commune pour les travaux de sécurité routière au grand chemin.

Le devis de réparation de Robert Denis était de 2.390 € HT soit 2.868 € TTC.

Le conseil accepte cette subvention et s'engage à réaliser ces travaux.

Comptabilité

Régies à créer

Le Conseil accepte :

La modification de la régie pour l'encaissement du produit des locations des salles municipales et le remboursement des documents perdus ou abîmés de la bibliothèque municipale.

La suppression des régies créées pour l'accueil de loisirs,

La création d'une régie de recettes pour les concessions cimetière.

Admission en non-valeur

Les états de restes font apparaître un certain nombre de recettes irrécouvrables du fait notamment de l'insolvabilité des débiteurs, voire de leur disparition, recettes dont le receveur municipal demande l'admission en non-valeur ; ces montants restant à recouvrer sont inférieurs au seuil de poursuite.

Le Conseil admet en non-valeur la somme de 33 euros 40

Indemnités de fonction au Receveur Municipal

Cette indemnité a été prévue par arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Le Conseil accorde l'indemnité telle que prévue, au taux de 100 %

Pour l'année 2017 cette indemnité est de 421,63 Euros Brut.

Virements de crédits

Le conseil accepte de modifier le budget conformément aux décisions prises aujourd'hui.

Logiciel Bibliothèque

Le logiciel installé à la bibliothèque est devenu obsolète (plus de mise à jours possible). Monsieur le Maire a accepté que la société procède à la migration du logiciel vers un autre plus performant.

Le Conseil accepte la proposition d'avenant au contrat de maintenance.
Le coût annuel passe de 119 € à 160 € HT.

Inspection du travail

La commune a signé une convention déléguant la mission d'inspection en santé et sécurité au travail au Centre de Gestion du Rhône. Une première inspection a eu lieu le 21 novembre.

Personnel communal

La création des emplois est de la compétence de l'assemblée délibérante.

Recrutement David DEPIERRE

Le Conseil accepte la création d'un poste d'adjoint technique, emploi permanent à temps complet

Avancement grade Adjoints techniques

Mesdames Catheland et Pierrefeu peuvent bénéficier d'un avancement de grade d'adjoint technique à adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil accepte la création de ces deux emplois, emplois permanents à temps non complet de 26 heures 45 hebdomadaires.

Boucherie

Actuellement 2 baux,
1 pour le logement et l'autre un bail commercial.

Bail commercial - désignation : magasin avec vitrine sur rue - laboratoire - chambre froide.

1°) Pour que le bail commercial s'applique il y a nécessité d'exploitation d'un fonds de commerce. Si le magasin est fermé il y a perte de la notion de fonds de commerce.

Et en clause résolutoire : « ... en cas d'inexécution d'une seule des conditions du bail, un mois après mise en demeure le bail peut être résilié de plein droit. ».

Monsieur le Maire a demandé au Cabinet Lachassagne de faire une mise en demeure pour que le boucher rouvre son commerce sinon la clause résolutoire s'appliquera (une entente amiable serait souhaitable).

Eclairage Public

Changement de quelques lampes suite à la grêle

26 lampadaires auraient dû être changé 13 ont été changés.

Extinction des lampadaires

A voir au prochain conseil.

Balisage VTT

La COR a l'objectif d'être un acteur majeur d'attractivité touristique en devenant une destination d'activités de pleine nature, basée sur les sports de loisirs à travers le beaujolais vert.

La COR développe un espace VTT FFC (labellisé par la Fédération Française de Cyclisme) qui proposera un ensemble de circuits au départ de Cublize, Saint Clément sur Valsonne et Grandris ainsi qu'un tour de pays.

Pour la majorité des circuits le maillage du PDIPR est emprunté mais également celui des voies communales et des chemins ruraux.

Le Conseil Municipal accepte et s'engage :

A conserver aux chemins d'intérêt touristique retenus sur son territoire, leur caractère public et ouvert,

A ne pas les aliéner,

A y maintenir la libre circulation du vélo tout terrain,

A en empêcher l'interruption (pas de clôtures),

A accepter un balisage conforme à celui défini par la FFC,

A prévoir le remplacement des dits-itinéraires par des itinéraires de substitution en cas de modifications (suppression, remembrement cession).

Brigades vertes

Leur fonctionnement a évolué

La tarification proposée est de 300 € par jour

(Auparavant elle était de 40 € par jour)

Pas de besoin pour cette année

Convention SPA

La convention est approuvée pour 2018.

Forfait de 0,35 € par an et par habitant (l'an dernier 0,30 €).

Aucun transport n'est assuré par la SPA. Nous devons emmener les animaux au refuge de Saint Jean d'Ardières.

Demandes de subvention

Il est accordé une subvention à ARPA Mably de 90 Euros et à l'association Gymnastique de la commune de 300 Euros.

Ces subventions seront versées dès réception du numéro SIRET des associations.

SYDER - Renforcement poste Montoud

Le Conseil confirme la demande au syder de renforcement du réseau public d'électricité au lieudit « Filatures - Montoud »

La participation communale s'élève à 2.100 Euros.

Viabilité hivernale

Prise en charge par la commune de la surveillance et des interventions de viabilité hivernale sur domaine routier départemental : RD 108 (traversée du bourg) et RD 94 (route du Burdel).

Séance levée à : 23 h 45

Fait à Saint-Vincent-de-Reins

Le 22 décembre 2017